



# RÈGLEMENT DU CONCOURS NIVEAU BAC+2



# TABLE DES MATIERES

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Adresse du concours .....	4
1.2 Adresses des écoles .....	4
1.3 Nombre de places offertes .....	5

## 2 INSCRIPTION AU CONCOURS BAC+2

2.1 Conditions d'inscription .....	5
2.2 Procédure d'inscription .....	7
2.2.1 Saisie, validation et mise à jour des données .....	7
2.2.2 Pièces à fournir pour valider la pré-inscription .....	7
2.2.3 Règlement des droits d'inscription .....	9
2.2.4 Respect du calendrier des inscriptions .....	10
2.2.5 Protection des données personnelles communiquées par le candidat .....	10

## 3 ORGANISATION DU CONCOURS

3.1 Examen du dossier candidat .....	11
3.2 Publication des résultats d'admission .....	11
3.3 Réclamation .....	11

4. INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES .....	12
--------------------------------------	----

Ce règlement est destiné à fournir toutes les informations relatives au concours niveau Bac+2 organisé par les Écoles Nationales d'Ingénieurs de Brest, Metz, Saint-Étienne et Tarbes.

**Notes liminaires :**

*En s'inscrivant au concours niveau Bac+2 du groupe ENI, le candidat s'oblige à prendre connaissance du présent règlement de concours et à le respecter strictement et complètement. Le candidat s'engage à se conformer à toutes les décisions du jury, lequel est souverain.*

*Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité, elles doivent être exactes et sans omissions. La procédure doit être suivie dans les temps. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches.*

*Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription (erreur de déclaration, non-respect des règles, omission ou fausse déclaration), soit au cours des oraux éventuellement organisés peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école du groupe ENI), l'interdiction de s'inscrire au concours.*

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### 1.1 Adresse du concours

Les Écoles Nationales d'Ingénieurs de Brest, Metz, Saint-Étienne et Tarbes organisent en commun le recrutement du concours niveau Bac+2.

La gestion du concours est assurée par le Service Commun de Recrutement Niveau Bac+2 des ENI (SCRENI) localisé à l'ENI de Metz.

Tout courrier concernant le concours (envoi du dossier, des pièces justificatives, des fiches d'appréciation), toute demande de renseignement sur l'organisation ou le déroulement, toute réclamation doivent être envoyées à l'adresse suivante :

#### **ENI de METZ**

##### **SCRENI**

1, route d'Ars Laquenexy  
BP 65820  
57078 METZ CEDEX 3

Tél : 03.72.74.87.18

Mail : [enim-admissions-contact@univ-lorraine.fr](mailto:enim-admissions-contact@univ-lorraine.fr)

### 1.2 Adresses des écoles

Les demandes de renseignement concernant les écoles et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci :

#### **ENI de BREST**

Technopôle Brest-Iroise  
CS 73862  
29238 BREST Cedex 3  
Mail : [scolarite@enib.fr](mailto:scolarite@enib.fr)

#### **ENI de METZ**

1 Route d'Ars-Laquenexy  
BP 65820  
57078 METZ Cedex 3  
Mail : [enim-admissions-contact@univ-lorraine.fr](mailto:enim-admissions-contact@univ-lorraine.fr)

#### **ENI de SAINT-ÉTIENNE**

58 Rue Jean Parot  
42023 SAINT-ÉTIENNE Cedex 2  
Mail : [scolarite@enise.fr](mailto:scolarite@enise.fr)

#### **ENI de TARBES**

47 Avenue d'Azereix  
BP 1629  
65016 TARBES Cedex  
Mail : [admissions@enit.fr](mailto:admissions@enit.fr)

### 1.3 Nombre de places offertes

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de places offertes dans le cadre du concours niveau Bac+2. Le nombre de places est indicatif et fixé chaque année par les écoles du groupe ENI. Les candidats sont admis dans les écoles dans les conditions fixées par chacune d'elle.

ECOLE	NOMBRE DE PLACES
ENI de BREST	48
ENI de METZ	100
ENI de SAINT-ÉTIENNE - génie civil	36
ENI de SAINT-ÉTIENNE - génie mécanique	36
ENI de SAINT-ÉTIENNE - génie physique	24
ENI de TARBES	36

## 2 INSCRIPTION AU CONCOURS BAC+2

### 2.1 Conditions d'inscription

Aucune condition d'âge, de nationalité ou d'aptitude physique n'est exigée.

Le candidat doit être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant sur la réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le candidat est invité à se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont il relève (informations sur [www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc)).

L'inscription est réservée aux candidats titulaires d'un baccalauréat général ou équivalent obtenu antérieurement à leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Peuvent faire acte de candidature au concours de Niveau Bac +2, les étudiants ayant acquis ou étant en cours d'acquisition de 120 crédits ECTS dans les formations suivantes : BTS, DUT, CPGE, CUPGE, Licence 2 ou Licence 3. Les candidats doivent consulter **la liste des diplômes recommandés** ci-dessous afin de vérifier que leur diplôme ou formation est recevable au sein de chaque école où ils souhaitent candidater.

Le SCRENI se réserve le droit de supprimer les vœux des candidats dont les diplômes obtenus ou en cours d'obtention ne seraient pas en adéquation avec les options proposées par les écoles du groupe ENI.

Les étudiants ayant validé les 120 crédits ECTS avant 2019 ne remplissent pas les conditions d'inscription.

BTS	ENI DE					BTS	
	BREST	METZ	SAINT-ETIENNE				TARBES
			GC	GM	GP-GS		
ATI					X	Ne recrute pas de BTS	ATI
Bâtiment			X			Ne recrute pas de BTS	Bâtiment
CIM		X		X	X	Ne recrute pas de BTS	CIM
CPI		X		X	X	Ne recrute pas de BTS	CPI
CRSA		X		X		Ne recrute pas de BTS	CRSA
CPRP (IPM -ERO)		X		X		Ne recrute pas de BTS	CPRP (IPM -ERO)
Systèmes numériques (IRIS)	X					Ne recrute pas de BTS	Systèmes numériques (IRIS)
Systèmes électroniques	X					Ne recrute pas de BTS	Systèmes électroniques
TP			X			Ne recrute pas de BTS	TP

CPGE	ENI DE					CPGE	
	BREST	METZ	SAINT-ETIENNE				TARBES
			GC	GM	GP-GS		
ATS	X	X	X	X		via site ENSEA concours.ensea.fr	ATS
MP	X	X	X	X		concours e3a-Polytech*	MP
PC	X	X	X	X		concours e3a-Polytech*	PC
PSI	X	X	X	X	X	concours e3a-Polytech*	PSI
PT	X	X	X	X	X	concours banque PT*	PT
TSI	X	X	X	X	X	concours CCINP*	TSI

\* inscription : [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr)

DUT	ENI DE					DUT	
	BREST	METZ	SAINT-ETIENNE				TARBES
			GC	GM	GP-GS		
GC / GCCD			X			X	GC
GEII	X					X	GEII
GIM		X		X		X	GIM
GMP	X	X		X	X	X	GMP
GTE						X	GTE
INFO	X						INFO
MP	X	X			X	X	MP
QLIO		X				X	QLIO
R&T	X						R&T
SGM		X		X		X	SGM

LICENCE et CUPGE	ENI DE					LICENCE et CUPGE	
	BREST	METZ	SAINT-ETIENNE				TARBES* (ne recrute pas de L2)
			GC	GM	GP-GS		
EEA	X					X	EEA
Génie Civil			X			X	Génie Civil
Mathématiques/informatique						X	Mathématiques/informatique
Mathématiques/Physique						X	Mathématiques/Physique
Mécanique	X	X		X	X	X	Mécanique
MIASHS	X						MIASHS
Physique	X					X	Physique
Physique / Chimie						X	Physique / Chimie
Sciences et technologie				X	X	X	Sciences et technologie
SM	X					X	SM
SPI	X	X	X	X		X	SPI
STPI	X	X				X	STPI

\* Concours PASS'INGENIEUR  
ou Concours niveau BAC+2 ENI

## 2.2 Procédure d'inscription

### 2.2.1 Saisie, validation et mise à jour des données

Lors de la pré-inscription sur le site internet, le candidat constitue un dossier candidat. Pour celui-ci, il lui est communiqué un numéro d'inscription unique.

Le candidat devra obligatoirement tenir à jour ses coordonnées personnelles (adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone...) pendant toute la durée du concours (de son inscription à la publication des résultats d'affectation dans les ENI). Pour se faire, en cas de modifications, il devra informer le SCRENI par mail à l'adresse suivante : [enim-admissions-contact@univ-lorraine.fr](mailto:enim-admissions-contact@univ-lorraine.fr).

La messagerie électronique constitue le moyen privilégié pour informer le candidat, notamment en cas d'urgence. Le candidat devra donc la consulter très régulièrement durant toute la période du concours, sans omettre de regarder le contenu du dossier « spam ».

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. Toute déclaration erronée ou mensongère expose le candidat à des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours présenté et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école du groupe ENI.

Après sa préinscription sur internet, le candidat vérifie l'exactitude des informations saisies sur le dossier candidat qu'il aura imprimé. Il apportera toutes les modifications nécessaires au stylo rouge ou informera par e-mail le SCRENI de toute modification avant le 15 avril 2021.

La signature de la Charte des droits et devoirs du candidat vaut acceptation du présent règlement du concours et certifie l'exactitude des informations saisies par le candidat.

Aucune inscription ne sera acceptée après le 20 mars 2021 à 17 heures. Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une pré-inscription sur le site internet.

### 2.2.2 Pièces à fournir pour valider la pré-inscription

Les pièces justificatives exigées pour l'inscription au concours Bac +2 sont les suivantes :

- **La fiche d'appréciation complétée et transmise avant le 15 avril 2021**

Le candidat doit télécharger la fiche d'appréciation correspondante au diplôme préparé ou obtenu sur le site de l'ENIM (<http://enim.univ-lorraine.fr/admission/niveau-bac2>). Il doit faire compléter cette fiche dans l'établissement où il prépare ou a obtenu son diplôme Niveau Bac+2.

Le candidat doit joindre impérativement le relevé de notes du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2020/2021 ou celui qui a été utilisé pour compléter la fiche d'appréciation si le candidat a validé un niveau Bac+2 avant la session 2021.

Le candidat inscrit en CPGE ATS doit faire remplir sa fiche d'appréciation dans son établissement actuel.

La fiche d'appréciation est à transmettre au Service Commun de Recrutement Niveau Bac+2 au plus tard le 15 avril 2021, cachet de la poste faisant foi.

- **Curriculum Vitae et Lettre de motivation manuscrite**

Le candidat doit faire apparaître sur son Curriculum Vitae les formations et stages qu'il a suivis depuis le baccalauréat. Ce document est obligatoire même si le candidat n'a jamais travaillé.

Le candidat doit fournir une lettre de motivation manuscrite présentant les stages effectués hors scolarité s'ils sont orientés vers le monde du travail, les activités extérieures ayant demandé au moins deux heures hebdomadaires en moyenne dans l'année, dans un club sportif, une association..., les raisons de son projet de poursuite d'études au sein d'une école d'ingénieurs du groupe ENI, la carrière qu'il envisage suite à l'obtention du diplôme.

- **Justificatif d'obtention du baccalauréat**

Le candidat doit fournir une copie lisible du diplôme du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ayant permis l'entrée dans l'enseignement supérieur. Le document doit être en langue française ou accompagné d'une traduction authentifiée. En cas de perte, de vol ou sinistre, une attestation de réussite peut être obtenue en effectuant une demande auprès de la « Division des examens et concours » du rectorat de l'académie où le diplôme a été délivré.

Le candidat doit également fournir une copie de son relevé de notes du baccalauréat ainsi que l'ensemble de ses bulletins de Terminale.

- **Justificatif de réussite d'un diplôme de niveau Bac+2**

Le candidat doit transmettre une copie du diplôme niveau Bac+2 obtenu ou un relevé des notes obtenues pour valider son diplôme Bac+2 si ces documents sont déjà en sa possession. Le candidat doit produire également une copie de l'ensemble de ses relevés de notes post-bac.

- **Journée Défense et Citoyenneté**

Le candidat doit produire un justificatif concernant la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), en fonction du cas dans lequel il se trouve, soit :

- Une copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) défini par l'article L.114-3 du Code du service national,
- Une copie de l'attestation provisoire (imprimé n°106/13) si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convoqué et qu'il a sollicité une nouvelle convocation,
- Une copie du certificat d'exemption si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L.114-7 du Code du service national).



Le candidat possédant la double nationalité doit produire ces justificatifs. Le candidat venant d'acquérir la nationalité française doit fournir une attestation de recensement.

Le candidat ne possédant pas la nationalité française au moment de la clôture des inscriptions n'a rien à fournir.

- **Charte des droits et devoirs du candidat**

Le candidat doit signer la Charte des droits et devoirs du candidat pour valider son inscription au concours niveau Bac+2 du groupe ENI. La signature de cette Charte vaut également acceptation du présent règlement.

- **Justificatif de niveau d'anglais**

Les ENI de Metz et Tarbes demandent aux candidats de fournir un justificatif de leur niveau d'anglais. De préférence, le candidat transmettra une certification officielle de score BRIGHT BULATS, CAMBRIDGE, CLES, LINGUASKILL, IELTS, TOEFL ou TOEIC. Une attestation de niveau d'anglais réalisée par un enseignant n'est pas suffisante.

- **Candidat boursier**

Le candidat boursier de l'Enseignement Supérieur français devra fournir une copie de la notification définitive d'attribution d'une bourse sur critères sociaux pour l'année scolaire en cours et délivrée par le CROUS. Ce candidat bénéficie d'une exonération totale des droits d'inscription.

Le candidat boursier du gouvernement français n'est pas considéré comme boursier au regard du concours. Il pourra demander au SCRENI une attestation de paiement afin de se faire rembourser auprès de l'organisme de gestion de sa bourse.

Le candidat pupille de l'État ou pupille de la Nation doit justifier de son statut de pupille en envoyant un extrait d'acte de naissance portant soit la mention « pupille de l'État », soit la mention « pupille de la Nation ».

### **2.2.3 Règlement des droits d'inscription**

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au règlement complet des droits d'inscription de préférence par carte bancaire en spécifiant au niveau de la référence de paiement le numéro de dossier, ainsi que les nom et prénom du candidat (surtout si un tiers paie en lieu et place du candidat). Il est impératif de fournir à l'envoi du (des) dossier(s) la preuve du paiement en ligne.

Le candidat peut également établir un chèque libellé à l'ordre de « l'Agent Comptable de l'Université de Lorraine » en indiquant au dos du chèque les Nom, Prénom et numéro de dossier du candidat.

Seuls les candidats résidant hors de l'Union européenne ont la possibilité de régler les droits d'inscription par virement bancaire. Ils devront fournir une preuve du paiement.

Le montant des droits d'inscription varie en fonction du nombre d'écoles choisies par le candidat : 80 € pour une école, 90 € à partir de deux écoles choisies.

Les droits d'inscription sont remboursables uniquement dans les cas suivants :

- L'étudiant s'est inscrit au concours niveau BAC+2 alors qu'il voulait s'inscrire à une formation par apprentissage ;
- L'étudiant s'est inscrit au concours niveau BAC+2 alors que son diplôme bac+2 ne lui permet de postuler à aucune école ;
- L'étudiant s'est inscrit au concours niveau BAC+2 alors qu'il devait passer par la procédure Campus France ;
- L'étudiant a payé les frais d'inscription alors qu'il était boursier ;

Les droits d'inscriptions ne sont pas remboursables or les cas susmentionnés et ce, quelle que soit la suite donnée à la candidature : que le candidat ait validé sa candidature ou non, qu'il soit démissionnaire, admis ou refusé dans l'une des écoles.

Les demandes de remboursement devront être faites avant le 31 mai de l'année de l'inscription au concours et ne seront effectives que lorsque l'étudiant aura transmis l'ensemble des documents demandés par le SCRENI.

#### 2.2.4 Respect du calendrier des inscriptions

Pour que l'inscription du candidat soit validée, le respect du calendrier suivant est impératif.

CONCOURS BAC +2	CALENDRIER
Pré-inscription	du 20 janvier au 20 mars 2021
Retour du dossier de candidature	au plus tard le 3 avril 2021
Retour de la fiche d'appréciation	au plus tard le 15 avril 2021
Jury d'admissibilité/d'admission	courant juin 2021

#### 2.2.5 Protection des données personnelles communiquées par le candidat

Les données à caractère personnel collectées par le Service Commun de Recrutement niveau Bac+2 des ENI sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions au concours Bac+2.

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement :

- La transmission de ses données nécessaires au SCRENI, à chaque école à laquelle il s'est inscrit et à tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires,
- L'utilisation de ses données par le SCRENI, par les écoles du groupe ENI et par tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires.

Celle-ci ne sont communiquées à aucun autre destinataire que ce soit à des fins commerciales ou non.

Le Service Commun de Recrutement Niveau Bac+2 des ENI et les écoles du groupe ENI s'engagent à assurer la protection des données à caractère personnel conformément à la loi

dite « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 portant création du « Référentiel général de sécurité » (RGS).

Le candidat est informé qu'il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de la façon suivante :

- Droit d'accès aux données qu'il a saisies
- Droit de modification concernant les données relatives à sa personne via un e-mail envoyé au SCRENI,
- Droit d'opposition et d'effacement pour les candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mail à l'adresse suivante : [enim-admissions-contact@univ-lorraine.fr](mailto:enim-admissions-contact@univ-lorraine.fr).

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées deux années par le SCRENI à compter de la fin du concours en cas de contrôles par les écoles du groupe ENI que toutes les conditions réglementaires sont remplies avant la délivrance du diplôme.

### 3 ORGANISATION DU CONCOURS

#### 3.1 Examen du dossier candidat

Le SCRENI collecte et traite les données de candidature, sans les évaluer, afin de donner accès aux écoles du groupe ENI à leurs candidats.

L'examen du dossier du candidat par les jurys d'admission des écoles n'est possible que lorsque celui-ci est complet. La fiche d'appréciation (disponible sur <http://enim.univ-lorraine.fr/admission/niveau-bac2>) doit être complétée par l'établissement dans lequel le candidat a préparé ou a obtenu son diplôme de niveau Bac +2 et être renvoyée au plus tard le 15 avril 2021 au SCRENI.

Tout dossier incomplet, ne comportant pas la Charte des droits et devoirs du candidat signée, n'attestant pas du règlement des frais d'inscription ou reçu hors délai par le SCRENI sera automatiquement rejeté.

Le SCRENI transmet les dossiers complets à chacune des ENI demandées par le candidat.

Ce sont ensuite les jurys d'admission des écoles qui évaluent les dossiers de candidatures et convoquent si nécessaire les candidats pour passer des oraux. Pour toute question sur le jury d'admission du concours, les candidats sont invités à se rapprocher des écoles dans lesquelles ils ont postulé.

Les jurys d'admission sont programmés dans chaque école du groupe ENI courant juin.

Le jury d'admission examine chaque dossier et lui attribue une note. Un classement est établi en fonction des examens de dossiers et/ou entretiens, par type de diplôme (BTS, CPGE, DUT, Autre diplôme). Le jury décide du nombre de candidats retenus par type de diplôme, il établit

un classement par ordre de mérite. Les candidats sont déclarés « admis », « admis en liste complémentaire » ou « non admis ».

### **3.2 Publication des résultats d'admission**

Les résultats d'admission seront soit publiés sur le site internet de chaque ENI, soit envoyés par courrier postal et/ou mail.

### **3.3 Réclamation**

Le jury du concours est souverain, ses décisions ne peuvent être remises en cause. Les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Les réclamations doivent être formulées par écrit et par le candidat lui-même dans les 7 jours suivant la publication des résultats. Toute réclamation doit clairement préciser les nom et prénom du candidat ainsi que son numéro de dossier.

## **4. INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES**

L'intégration dans une des écoles du groupe ENI est proposée en tenant compte du rang du candidat et du nombre de places offertes au concours par chaque école.

L'admission à une des écoles du groupe ENI n'est définitivement acquise, que sur présentation, lors de l'inscription dans l'École, du diplôme (bac+2) au titre duquel le candidat s'est inscrit au concours.

Si le candidat ne mentionne pas une ou plusieurs écoles dans le formulaire de pré-inscription au moment de la matérialisation de ses vœux d'école(s), il ne peut prétendre intégrer cette ou ces école(s) à l'issue du concours.

Les résultats d'admission ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle ces épreuves ont été organisées.

Les écoles du groupe ENI se réservent le droit d'intégrer l'élève dans le semestre correspondant à ses acquis.

Le candidat qui renonce à son admission doit en aviser le service concours par écrit en envoyant un mail ou par courrier postal

Toute absence de réponse dans les délais impartis, à chaque proposition faite par le service des concours de chaque école entraînera la démission automatique du candidat.

Le candidat absent le jour de la rentrée de l'école sera considéré comme démissionnaire.